

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**13 septembre 2022 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

**Présents :**

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Martine PERROT, Marlène RAMEL,  
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET,

Excusés : Frédérique MULLER, Mathieu PERROT, Maurice TOURNERET, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Aude CHOIGNARD

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022
- Destination des coupes 2023
- Délivrance de l'affouage 2022/2023 et règlement d'affouage
- Désignation des garants
- Adhésion au contrat groupe d'assurance proposé par le CG du Doubs
- Présentation du rapport annuel 2021 du SIEHL
- Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie
- Demande de subvention
  
- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif à la location de la salle des fêtes.

Accord du Conseil à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil des nouvelles modalités d'affichage des procès-verbaux applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Destination des coupes 2023**

Madame le Maire présente l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent
- approuve la dévolution et la destination des coupes et des produits de coupe
- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et l'autorise à signer tous documents afférents.
- demande à l'ONF d'assurer la prestation d'assistance technique à donneur d'ordre d'une part et d'assurer la prestation de contrôle du classement des bois d'autre part.
- autorise Madame le Maire à signer les devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de ces prestations.

### **Délivrance de l'affouage 2022/2023 et règlement affouage**

En complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes, le Conseil délibère sur la campagne d'affouage 2022/2023.

Sur proposition de la commission bois relative à la destination du produit des coupes des parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- destine le produit des coupes des parcelles 6, 26 et 25 à l'affouage sur pied,
- arrête le règlement d'affouage
- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 90 € par affouagiste.

### **Désignation des garants**

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité, les garants suivants :

- Martine PERROT
- Jean-Paul CHOIGNARD
- Dominique DELACHAUX

### **Adhésion au contrat de groupe d'assurance par le Centre de Gestion du Doubs**

Suite à la réalisation d'une étude de marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leur personnel, réalisée par le Centre de Gestion du Doubs en décembre 2021, CNP (assureur) / Sofaxis (courtier) a été retenu pour la période 2023/2026 pour les collectivités employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL. Il est proposé d'adhérer à ce contrat de groupe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance, garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs
- Autorise le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

### **Motion d'appui à la formation des secrétaires de mairie**

Constatant qu'il est de plus en plus difficile, aujourd'hui, de faire face au remplacement des secrétaires de mairie en cas d'absence, qu'il existe une tension au niveau du recrutement pour pallier les nombreux départs en retraite, le Centre de Gestion a développé des dispositifs de qualification sur les fonctions de secrétaires de mairie et de gestionnaires administratifs.

Il s'avère que le maintien de certains dispositifs n'est pas assuré en raison d'un désengagement des co-financeurs, entre autres la Région qui n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier du diplôme universitaire avec comme conséquence la non ouverture de la session 2022.

En conséquence, le CDG du Doubs a adopté une motion de soutien, initiée par le Centre de Gestion de Haute-Saône et appelle les Conseils Municipaux à se prononcer également sur cette demande de soutien déposée auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son soutien à la formation des secrétaires DU «GASM »

### **Présentation du rapport SIEHL 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2021.

Ce rapport est à disposition à la mairie.

### **Demande de Subvention**

Madame le Maire indique qu'elle a été sollicitée par l'Association des jeunes sapeurs-pompiers du Plateau pour une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 150 euros.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **Délibération modification tarif salle des fêtes**

Madame le Maire indique que la salle des fêtes a été louée par Charline TISSERAND les samedi 27 août et dimanche 28 août 2022 pour un tarif s'élevant à 220 € conformément à la convention de location.

Il s'est avéré qu'ils n'ont pu utiliser les équipements de la cuisine ceux-ci étant en panne (four) et ont dû trouver une solution extérieure pour la préparation du repas.

En conséquence, il est proposé de faire une ristourne de 45 € sur le prix de la location et de facturer un montant de 175 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **- Informations diverses**

#### **- Questions diverses**

- **Remerciements pour faire part de naissance d'Elie Jacmaire**
- **Opération brioches 2022**  
Bénéfice 2022 de la section locale ADAPEI de Baume les Dames de 26 107 € dont 517 € de la commune
- **Intervention gendarmerie sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 sur la commune**  
Sécurité routière : 66 infractions (rave party)  
Intervention : 1  
Délinquance : 1 (atteinte aux biens)  
Actions de prévention en heures/gendarme : 20  
Présence total heures/gendarme : 253
- **Assemblée Générale de l'Amicale des Maires le 16 septembre à Dammartin**
- **Participation financière au feu d'artifice de la fête intercommunale pour un montant de 291.86 €.**
- **Intervention entreprise MAGNIN pour élagage**
- **Visite du Palais Bourbon le mercredi 5 octobre 2022**

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 30.